



AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE VIRTUELLE

Projet de catégorie B avec étude des incidences sur l'environnement

Demandeur et adresse postale : SPWMI - Direction des Voies hydrauliques de Charleroi -rue de Marcinelle, 88 à 6000 CHARLEROI.

Objet : Demande de permis d'urbanisme relative à la construction d'une nouvelle écluse de classe CEMT Va et de ses ouvrages annexes sur le canal Charleroi-Bruxelles à Viesville (Pont-à-Celles) à côté de l'écluse existante et à la création d'un bassin de virement.

Lieu d'implantation : Canal Charleroi-Bruxelles - Rue du Viaduc, sn 6230 Pont-à-Celles.

Les Communes de Pont-à-Celles et Courcelles et la Ville de Charleroi ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Le Collège communal de Pont-à-Celles porte à la connaissance de la population que le SPWMI - Direction des Voies hydrauliques de Charleroi invite la population à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude des incidences sur l'environnement;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La vidéo sera accessible en ligne du **15 avril (minuit) et 16 avril 2021 (minuit)** via le lien Internet <http://ecluse-viesville.be>.

Les personnes auprès desquelles des informations peuvent être obtenues, pendant ces deux jours entre 8h et 17h, sont Monsieur Kévin DUMOULIN (Bureau d'études agréé GREISCH), joignable par téléphone au 04/364 02 15 ou par courriel kdumoulin@greisch.com ou Monsieur Benjamin NOEL (SPWMI) joignable par téléphone au 081/77.30.36 ou par courriel benjamin.noel@spw.wallonie.be.

Toute personne peut consulter dans une des communes susceptibles d'être impactées la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, sur rendez-vous suivant les modalités ci-après.

Toute personne peut également solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne soit le **12 avril 2021**.

Toute personne peut, dans un délai de **15 jours** suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au **3 mai 2021**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur. Durant cette période, la vidéo reste disponible sur le site <http://ecluse-viesville.be>

Pour la Commune de Pont-à-Celles :

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier peut être consulté, à partir du **13 avril** au service Cadre de vie 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaires.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites dans le délai mentionné ci-dessus soit par courrier postal adressé au Collège communal de Pont-à-Celles 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles, soit par mail via environnement@pontacelles.be. Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Durant ces périodes, les documents restent disponibles également sur le site de la commune de Pont-à-Celles : <https://www.pontacelles.be>

Pour la Ville de Charleroi et la Commune de Courcelles :

Les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation vidéo et de la réception des observations peuvent être consultées sur les publications officielles des Villes et Communes concernées ainsi que sur leur site Internet.

A Pont-à-Celles, le 29/03/2021.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER